

Chambéry, le 17 août 2026

**AVIS A LA BATELLERIE
N° 30/ 2026**

(articles L*4241-3, R*4241-26, D*4411-3, A*4241-26 du code des Transports)

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers
du lac du Bourget sont avertis de l'événement suivant :

Tir d'un feu d'artifice

Samedi 22 août 2026

Conjux de 22h à 23H30

(plans en annexe)

Commune de CONJUX

COMMENTAIRES :

Le comité des fêtes de Conjux organise un feu d'artifice sur le lac du Bourget, au droit de la plage municipale de Conjux :

- de 22h à 23H30, il est interdit à tout usager du lac de pénétrer le périmètre de sécurité défini en annexe ;
- la surveillance du périmètre de sécurité est assurée par le porteur de l'évènement – embarcation patrouillant autour du périmètre de sécurité ;
- pour rappel, il est strictement interdit de s'amarrer / s'accrocher aux bouées de bande de rive ou de chenal.
- les usagers du lac sont invités à la vigilance et à la prudence, du fait de la navigation et du stationnement de nuit. Les éclairages réglementaires sont indispensables pour les embarcations concernées.
- Rappel : L'usage des engins de plage gonflables est interdit à l'extérieur de la bande de rive.

Pour la préfète et par délégation,
Le chef d'unité Environnement, cadre de vie

DESTINATAIRES¹

- Mairie de CONJUX
- Grand Lac communauté d'agglomération : pour affichage dans les ports et capitaineries et diffusion aux plaisanciers des ports
- Agence tourisme Aix-les-Bains
- Brigade Nautique de l'Intérieur à Aix les Bains
- SDIS
- CENS
- Cisaib
- Club kayak Chambéry Le Bourget-du-Lac
- Compagnies des bateaux à passagers
- Club des Plaisanciers
- Loueurs de bateaux

- Pêcheurs professionnels du lac du Bourget
- AAPPMA Chambéry
- AAPPMA Aix les Bains
- accastilleurs
- bateaux Ecole
- groupe CAKINATOLA (nage en eau libre)
- YCBL
- CNVA
- ENAB
- CNCB
- FFESSM 73
- USMB – département STAPS
- Location embarcations navigation douce
- Kite Club du Lac du Bourget
- Aqualis (centre d'interprétation du lac du Bourget)
- permissionnaires AOT lac du Bourget

1 Retrouvez tous les avis à batellerie et les mesures temporaires de navigation :



Annexe à l'AB 30/26

Plan du périmètre de sécurité de 100m autour de la zone de tir Samedi 22 aout 2026 à partir de 22h00

